



Mody GUIRO

President

Président

Kwasi ADU-AMANKWAH

General Secretary

Secrétaire Général

Route Internationale d'Atakpamé

Centre FOPADESC Agoè – Nyivé

B.P. : 4401 – Tel. : 00228 225 07 10

Fax : 00228 225 61 13

LOME - TOGO

Email : info@ituc-africa.org

Web : www.ituc-africa.org

Attention :

**Présidents et Secrétaires
généraux des organisations
affiliées à la CSI-Afrique**

Lomé, le 12 mars 2021

**Objet : Journée internationale de commémoration des travailleurs
prévue le 28 avril 2021, sous le thème "Sauver des vies au travail".**

Camarade Secrétaire Général,

Au nom de la CSI-Afrique, je vous présente nos compliments et vous transmets le message dont l'objet est repris en marge.

La Journée internationale de commémoration des travailleurs ou Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés, rassemble les travailleurs et les représentants des travailleurs du monde entier pour se souvenir de nos collègues qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou en luttant pour la vie, ont trouvé la mort, ont été blessés ou frappés d'invalidité.

De plus, la Journée de commémoration des travailleurs représente une occasion de rappeler que la plupart des incidents et des maladies professionnels peuvent être évités et, de promouvoir le recours aux campagnes et à l'organisation de syndicats dans la lutte visant à améliorer la sécurité sur le lieu de travail.

Cette journée internationale est commémorée le 28 avril de chaque année dans le monde entier.

Cette année, la CSI et la CSI-Afrique vont commémorer cette journée sous le thème "**Sauver des vies au travail**".

Les syndicats du monde entier vont concentrer leurs revendications essentielles sur la nécessité de faire adopter par l'Organisation internationale du travail (OIT) la santé et la sécurité au travail comme un droit fondamental.

Cela intervient dans le sillage de la pandémie de COVID-19, avec des preuves impressionnantes de ses effets sur les travailleurs et le monde du travail. La COVID-19 a largement exposé la prévalence de l'insuffisance flagrante de la protection des travailleurs sur le lieu de travail et a révélé les menaces liées à un lieu de travail

dangereux (conditions de travail ; arrangements visant à contenir les menaces ; et mesures de compensation).

Par conséquent, il est plus que jamais nécessaire de faire pression pour que la sécurité et la santé soient considérées comme un droit fondamental au travail.

La Déclaration du centenaire de l'OIT de 2019, adoptée à l'unanimité par les gouvernements, les employeurs et les syndicats, comprend l'engagement de protéger la santé et la sécurité des travailleurs sur leur lieu de travail. La Constitution de l'OIT contient un engagement similaire, et l'Organisation mondiale de la santé considère déjà la santé comme un droit fondamental de l'homme.

Le mouvement syndical exerce actuellement une pression au niveau mondial pour que l'OIT élève le statut de la santé et sécurité au travail.

Ce droit fondamental se traduira par une plus grande responsabilisation et une obligation plus contraignante de la part des gouvernements de veiller à ce que les employeurs s'y conforment.

Par conséquent, la CSI-Afrique invite ses affiliés à battre au niveau national une campagne visible à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des travailleurs, prévue le 28 avril.

Nous encourageons les affiliés à se mobiliser activement et à mener diverses actions pour faire passer le message lié au thème central "**Sauver des vies au travail**" au niveau national. Ces actions peuvent inclure des :

- rassemblements
- séances de photos
- webinaires
- communiqués de presse et déclarations
- émissions de télévision
- dialogues entre travailleurs et employeurs
- Etc.

Ces activités devraient viser à attirer l'attention sur les revendications essentielles suivantes :

- La santé et la sécurité au travail comme un droit fondamental au travail
- La COVID-19 comme une maladie professionnelle
- L'indemnisation des victimes de la COVID-19 sur le lieu de travail.
- Les équipements de protection individuelle (EPI) adéquats et de qualité pour les travailleurs sur le lieu de travail
- Le renforcement des protocoles de sécurité relatifs à la COVID-19 sur tous les lieux de travail.

Enfin, notant que plusieurs travailleurs ont perdu leurs vies pendant la pandémie, nous encourageons les affiliés, en plus d'autres actions, à observer le silence à la mémoire des disparus.

Ces actions peuvent revêtir la forme de :

- Procession avec cierges à la main
- Minute de silence sur le lieu de travail
- Messe ou de culte à la mémoire des disparus.
- Hommage par des poèmes, des hymnes et des chants à la mémoire des disparus.

Nous demandons aux affiliés de partager avec nous les informations sur les activités organisées au niveau national, pour une plus large diffusion au niveau régional.

Il est également recommandé d'impliquer les médias dans toutes les activités.

Toute communication relative à la Journée internationale de commémoration des travailleurs 2021 doit être adressée à :

Rhoda Boateng – rhoda.boateng@ituc-africa.org

Akhator Joel Odigie - Joel.ODIGIE@ituc-africa.org

Nous espérons vous allez jouer un rôle actif dans la commémoration de la Journée internationale de commémoration des travailleurs prévue le 28 avril 2021.

En toute solidarité,

Le Secrétaire Général



Kwasi Adu-Amankwah